

CONSEIL COMMUNAUTAIRE JEUDI 11 DECEMBRE 2014

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation



Délibération n° 2014-12-11- 147

OBJET :

**SIGNATURE DE LA CONVENTION RELATIVE AU
SOUTIEN FINANCIER AUX ETUDES PREALABLES DU PROJET ECO CAMPUS**

EXPOSE DES MOTIFS

Par délibération n°2014-06-24-104 du 24 juin 2014, le Conseil communautaire a décidé de financer les études préalables du projet Eco-Campus à hauteur de 40 000 €.

Le projet d'implantation d'un campus dédié à l'éco-construction et à l'éco-rénovation sur le domaine Chérioux à Vitry-sur-Seine est porté par trois organisations professionnelles du bâtiment regroupées au sein de la Fédération Française du Bâtiment Grand Paris : le GCCP (Syndicat des entreprises de génie climatique et de couverture plomberie), le CSEEE (Chambre syndicale des entreprises d'équipement électrique) et la FCMB (Fédération compagnonique des métiers du bâtiment). Il est inscrit dans le Contrat de développement territorial des Grandes Ardoines.

L'ambition du projet est d'anticiper puis d'accompagner la mise en œuvre de la réglementation thermique 2020 dans le BTP en formant des jeunes aux nouveaux métiers du bâtiment liés à l'éco-construction et à l'éco-rénovation ainsi qu'en faisant évoluer les compétences des salariés des filières du Bâtiment en Ile-de-France dans ces mêmes métiers.

Son originalité tient au fait de réunir en un même campus des dispositifs de formation de différents corps de métiers, l'objectif d'une polyvalence et de compétences transverses étant aujourd'hui un enjeu pour le devenir des métiers du bâtiment. En outre, le projet Eco-Campus conjugue sur un même site une structure de formation initiale (apprentissage), une structure de formation continue et une structure d'informations et d'accompagnement professionnels.

Le panel de formations s'étendra du Certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au diplôme d'ingénieur.

La structure d'apprentissage regroupera quatre entités existantes : le CFA Couverture Plomberie (aujourd'hui hébergé au sein du lycée Maximilien-Perret d'Alfortville) ; le CFA Delépine (aujourd'hui à Paris Nation) ; une annexe du CFA de la FCMB IDF (aujourd'hui à St Thibault des Vignes en Seine-et-Marne) ; et le service Recruter-Former du GCCP (aujourd'hui à Paris Porte Maillot). Elle accueillera environ 1100 apprentis.

La structure de formation continue regroupera trois entités existantes : le centre AFORTECH

(aujourd'hui à Paris Porte Maillot), le centre AFORELEC (aujourd'hui à Paris Porte Maillot) et une annexe du centre de formation de la FCMB IDF (aujourd'hui à St Thibault des Vignes en Seine et Marne). L'Eco-campus accueillera environ 10 000 stagiaires de la formation continue.

La livraison pourrait intervenir à la rentrée 2017.

Les porteurs de projet ont constitué une association de préfiguration en 2013. Ils ont désigné un chef de projet et se sont dotés de l'ingénierie nécessaire à la conduite des études pré-opérationnelles (programmiste, architectes). Le coût prévisionnel de ces études est de 650 000 €, financé en quasi-totalité par les organisations professionnelles. Un soutien du Conseil général du Val-de-Marne à hauteur de 40 000 € a été acté.

Le Conseil communautaire

- Ouï l'exposé des motifs,
- Vu les délibérations du Conseil communautaire du 12 décembre 2013 et 24 juin 2014 définissant l'intérêt communautaire en matière de développement économique,
- Vu la délibération du conseil communautaire n°2014-06-24-104 du 24 juin 2014 relative au financement des études préalables du projet Eco-Campus à hauteur de 40 000 €,

APRES EN AVOIR DELIBERE, DECIDE

Article 1er : Approuve la convention entre la Communauté d'agglomération Seine-Amont et l'association Eco-Campus.

Article 2 : Autorise le Président de la Communauté d'agglomération à signer la convention ainsi que tous les éventuels avenants y afférents.

Article 3 : Dit que les dépenses en résultant seront constatées au budget.

Pour le président et par délégation
Jean-Claude Kennedy
Vice-président de la Communauté
d'agglomération Seine-Amont



1. 57